



Lettre ouverte :

La route biaisée de la Commission européenne vers la déréglementation des nouveaux OGM

L'enquête ciblée est fatalement viciée et ne peut pas servir à évaluer l'impact de la législation sur les « nouvelles techniques génomiques »

Bruxelles, 4 octobre 2022

Commissaire Stella Kyriakides
 Commission UE
 Rue de la Loi / Wetstraat 200
 1049 Brussels
 CC Cabinet Timmermans
 CC IA unit in Gen Sec

Chère Commissaire Kyriakides,

Nous vous écrivons pour vous faire part de nos vives inquiétudes quant à la manière dont la DG SANTE organise l'étude d'impact sur les nouveaux OGM - les nouvelles techniques génomiques (NTG) - et, en particulier, les consultations qui alimenteront cette étude. Le

résultat de cette évaluation pourrait avoir des répercussions considérables sur le choix des consommateurs, la sécurité alimentaire, l'agriculture biologique et conventionnelle et l'environnement.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la manière dont l'enquête ciblée sur les NTG, à laquelle la plupart d'entre nous ont été invités à participer, a été conçue et réalisée par le Technopolis Group Amsterdam.,

La consultation publique de la Commission européenne,¹ qui s'est clôturée le 22 juillet 2022, était déjà caractérisée par un fort parti pris en ce qui concerne le ton, le contenu, les questions et les options de réponse, qui, ensemble, semblaient être formulés pour affaiblir la réglementation existante sur les OGM.² Nous étions également préoccupés par l'absence d'options de mesures politiques dans les documents de la consultation publique et le manque de transparence qui en a résulté sur ce sujet.

L'enquête ciblée semble être encore plus biaisée en faveur d'une déréglementation de grande envergure des OGM dans l'agriculture et l'alimentation. L'enquête est d'une unilatéralité alarmante et plusieurs éléments la rendent inadéquate pour une évaluation sérieuse de la réglementation des NTG. Les questions et les options de réponse, les scénarios présentés et les textes d'accompagnement révèlent eux aussi l'objectif apparemment déjà fixé de déréglementation des NTG. Il semble même que certaines conclusions déterminantes aient été intégrées dans la conception de l'enquête.

Dans ces circonstances, il était impossible pour de nombreuses parties prenantes de répondre à l'enquête ciblée. Certains ont bien rempli la consultation ciblée (ou prévoyaient de le faire) mais ont dû par la suite la retirer ou la soumettre à nouveau.

Nous exposons ci-dessous certaines de nos critiques à l'égard de la consultation ciblée (elles sont détaillées dans l'annexe de la présente lettre). Ces critiques nous amènent à la conclusion qu'elle ne répond pas aux normes requises par la Commission européenne pour une consultation ciblée et qu'elle ne peut donc pas être utilisée comme base pour l'analyse d'impact ou tout nouveau cadre juridique pour les NTG :

- La consultation ciblée était basée sur des opinions et des spéculations, sans données solides
- Les questions et les options de réponse n'étaient pas claires
- La formulation des questions était biaisée
- Les affirmations et les hypothèses concernant les avantages des centrales nucléaires sont invérifiables
- La sélection des participants a été caractérisée par un manque de transparence
- Les consultants ont un conflit d'intérêts
- La Commission n'a pas révélé les options de mesures politiques, ce qui signifie que cela n'a pas de sens d'analyser les résultats de la consultation publique
- Ni la Commission ni la consultation n'ont reconnu que toute évaluation de la durabilité des nouveaux OGM doit être transparente et réalisée séparément de l'évaluation des risques.

Conclusion et demandes

En résumé, la consultation ciblée souffre des graves lacunes suivantes :

- Une transparence totale aurait dû être fournie - mais ne l'a pas été - concernant les parties prenantes sélectionnées dès le départ, et y compris les secteurs dont elles sont issues, les critères qui ont conduit à leur sélection et la manière dont leurs contributions seront pondérées dans les résultats de l'enquête et de l'analyse d'impact de la Commission.
- Les scénarios possibles pour les politiques sur les nouveaux OGM auraient dû être rendus publics, mais ne l'ont pas été, de sorte que la consultation publique doit être répétée. Une consultation large et objective des experts et des parties prenantes est nécessaire, fondée sur des faits et des études, des ateliers et des échanges. Il faut procéder à une évaluation technologique des risques et des avantages potentiels de certaines nouvelles plantes génétiquement modifiées, ainsi que de l'impact systémique que l'introduction de cette nouvelle technologie aurait sur la santé, l'environnement et les processus de production alimentaire.
- La durabilité doit être évaluée séparément de la réglementation sur les modifications génétiques, et l'évaluation doit être fondée sur des preuves et des objectifs clairs et examinée par des autorités indépendantes. L'ensemble du système d'agriculture et de production doit être pris en compte, et pas seulement le gène isolé prévu du nouvel OGM.

Nous concluons que l'enquête ciblée est fondamentalement défectueuse et qu'elle ne peut pas fournir une base solide pour alimenter les décisions relatives aux réglementations en matière de sécurité des OGM, ni être utilisée de manière justifiée comme base pour l'évaluation d'un cadre juridique.

Nous demandons à la Commission de répéter les parties de l'étude d'impact sur les nouvelles techniques génomiques qui ne répondent pas aux normes requises.

Plus largement, nous réitérons notre demande de suivre la décision de la CEJ selon laquelle les produits issus de nouveaux OGM (NTG) sont des OGM et doivent être réglementés comme tels. Le principe de précaution doit être respecté. Une déréglementation mettrait en danger l'environnement, la sécurité alimentaire, le droit de choisir des consommateurs et des agriculteurs, ainsi que les secteurs biologique, conventionnel et non-OGM.

Nous vous demandons instamment, ainsi qu'à nos gouvernements et aux décideurs européens, d'adopter une position ferme contre toute tentative d'exclure les nouveaux OGM de la législation européenne existante sur les OGM et de maintenir les contrôles de sécurité, la transparence et l'étiquetage obligatoires pour tous les OGM afin de garantir la sécurité de nos aliments, ainsi que de protéger la nature, l'environnement et notre liberté de choix. Nous sommes convaincus que vous garantirez la sécurité des consommateurs et les objectifs de durabilité en faisant respecter les normes et la législation existantes conçues spécifiquement à cet effet.

Nous attendons votre réponse avec impatience.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués,

Europe/International

Biodynamic Federation Demeter International
Compassion in World Farming EU, Europe
Corporate Europe Observatory, Europe
ENGA - European Non-GMO Industry Association, Europe
Euro Coop, Europe
European Coordination Via Campesina (ECVC), Europe
European Network of Scientists for Social and Environmental Responsibility (ENSSER), Europe
Friends of the Earth Europe
Greenpeace
IFOAM Organics Europe
IG Saatgut – Initiative for GE-free seeds and breeding, Europe

National

AGROLINK Association for sustainable environmental solutions, Bulgaria
Amigos de la Tierra, Spain
Arbeitsgemeinschaft bäuerliche Landwirtschaft (AbL) e.V., Germany
ARCHE NOAH, Austria
ARGE Gentechnik-frei, Austria
Beyond GM/A Bigger Conversation, UK/EU
Bio Austria
Bund Ökologische Lebensmittelwirtschaft e.V. (BÖLW), Germany
Demeterforbundet i Danmark, Demeter Denmark
Forenigen for Biodynamisk Jordbrug, Danmark, Biodynamic Association, Denmark
Frie Bønder Levende Land, La Via Campesina Denmark
Friends of the Earth Cyprus
GLOBAL 2000 - Friends of the Earth Austria
GMWatch, UK
Landsforeningen Praktisk Økologi, Association for Practical Ecology Denmark
Magyar Természetvédők Szövetsége, Friends of the Earth Hungary
Nature & Progrès, Belgium
NOAH - Friends of the Earth Denmark
Občianska iniciatíva Slovensko bez GMO – Citizens' initiative Slovakia without GMOs, Slovakia
Objectif Zéro OGM, France
ÖBV-Via Campesina Austria
OGM dangers, France
POLLINIS, France
Save Our Seeds, Germany
Sciences Citoyennes, France
Testbiotech, Institute for Independent Impact Assessment of Biotechnology, Germany
Urgenci International Network, France
Verbraucherzentrale Bundesverband e.V., Germany
Zelena akcija – Friends of the Earth Croatia

Annexe: Critiques détaillées de la consultation ciblée

La consultation ciblée a souffert des graves lacunes suivantes :

- La consultation ciblée était basée sur des opinions et des spéculations, sans données solides : L'enquête ciblée présente différents scénarios de déréglementation et demande aux parties prenantes de donner leur avis, de formuler des hypothèses et des estimations, et de spéculer sur les impacts des NTG pour les années 2030-2035. Voici un exemple de question spéculative : "Pensez-vous que la disponibilité plus répandue de variétés végétales développées à l'aide de techniques de CG/TM [cisgenèse/mutagenèse ciblée] sera généralement associée positivement ou négativement aux incidences suivantes sur l'environnement ?" Il n'est pas possible de donner des réponses significatives à de telles questions en l'absence de données. En effet, on ne sait pas quels produits issus de NTG seront effectivement commercialisés, ni avec quels traits. De nombreuses informations sur ce qui est censé être en cours de développement relèvent du secret professionnel. Par conséquent, ce type de question permet aux développeurs d'OGM de faire passer les avantages hypothétiques des NTG pour des faits. Une meilleure approche consisterait à mener une large consultation auprès d'experts indépendants et de représentants d'organisations actives dans l'agriculture durable et l'environnement. Cette consultation devrait permettre d'identifier les lacunes en matière de données et de connaissances, qui doivent être comblées avant de modifier le cadre réglementaire.
- Les questions et les options de réponse n'étaient pas claires : les questions laissent place à l'interprétation. Cela a conduit certaines ONG parties prenantes à soumettre involontairement des réponses diamétralement opposées, alors qu'elles voulaient répondre de la même manière. Par exemple, certains ont répondu de manière opposée à une question sur l'association entre l'utilisation accrue des NTG et "l'utilisation totale des pesticides", alors qu'ils voulaient tous deux répondre qu'une utilisation accrue des NTG entraînerait une utilisation accrue des pesticides. Nous avons donc demandé des clarifications à Technopolis, qui les a fournies fin juillet/début août. Ces derniers ont également permis à ceux qui avaient déjà soumis leurs réponses de les corriger, mais seulement jusqu'au 8 août. Cela signifie qu'un nombre inconnu de réponses pourraient ne pas avoir été complétées de la manière prévue. Si elles sont néanmoins prises en compte, le résultat de la consultation ciblée sera malavisé. En outre, le concept de "profil de risque" pour les NTG est utilisé, alors qu'il n'existe aucune donnée scientifique permettant d'évaluer leur profil de risque et que Technopolis ne propose aucune définition de ce terme dans ce contexte. Par conséquent, aucune conclusion ne peut être tirée.
- La formulation des questions était biaisée : La formulation de certaines questions était biaisée, comme l'expression "évaluation proportionnelle des risques" dans le scénario A1, qui suppose que la réglementation actuelle sur les OGM n'est pas proportionnelle.
- Les allégations et les hypothèses concernant les avantages des plantes NTG sont invérifiables : Il n'est pas acceptable que le texte de la consultation suppose que les

plantes NTG peuvent contribuer à la "durabilité", puisque cette hypothèse est uniquement ou largement basée sur les affirmations invérifiables des développeurs et de l'industrie, non étayées par des preuves indépendantes, d'autant plus que ces plantes NTG n'existent pas encore au-delà du stade de la recherche.³

- La sélection des participants s'est caractérisée par un manque de transparence : L'enquête ciblée n'était pas transparente en ce qui concerne les parties prenantes et leur influence sur l'évaluation d'impact. Malgré plusieurs demandes d'annonce de la répartition des invités à la consultation par catégorie, Technopolis n'a pas fourni cette information, de sorte qu'il n'est pas possible d'évaluer l'équilibre des différents groupes de parties prenantes. Toutefois, ces informations ont été publiées lors de la consultation sur les nouvelles techniques génomiques en 2020, lorsqu'il a été révélé que la liste des participants invités était fortement biaisée en faveur des acteurs de l'industrie. Peut-être est-ce également le cas de l'enquête Technopolis. En outre, en ce qui concerne les deux consultations, il n'y a aucune transparence sur la manière dont la Commission européenne entend pondérer les contributions dans l'analyse d'impact.
- Les consultants ont un conflit d'intérêts : Wageningen University & Research (WUR) font partie du groupe de consultants qui mènent la consultation. Cependant, les chercheurs de WUR ont eux-mêmes fait pression en faveur de la déréglementation des nouveaux OGM à diverses occasions, y compris lors d'événements à Bruxelles et de réunions avec la Commission et avec des fonctionnaires nationaux triés sur le volet par le biais de l'Organisation européenne pour la phytoscience (EPSO).⁴ Il s'agit d'un cas évident de conflit d'intérêts, qui ajoute à nos doutes concernant cette consultation. Lorsque nous l'avons signalé à la DG SANTE, celle-ci a répondu que le personnel de WUR impliqué n'aurait aucun rôle dans l'analyse et la synthèse des contributions des parties prenantes. Cependant, selon nous, une entreprise ou un cabinet de conseil qui a fait du lobbying sur un certain sujet ne devrait pas ensuite être engagé pour travailler sur ce sujet par les institutions européennes, quelle que soit leur tâche particulière, car cela pourrait conduire à un résultat biaisé. On nous a également dit qu'un "expert indépendant" examinerait l'évaluation, mais à moins que son identité et ses intérêts ne soient divulgués, nous ne pouvons pas nous assurer qu'il est réellement indépendant.
- La Commission a omis de divulguer les options de mesures politiques, ce qui signifie que cela n'a pas de sens d'analyser les résultats de la consultation publique : Il est incompréhensible que la Commission européenne n'ait révélé les scénarios politiques qu'à un groupe non divulgué de parties prenantes via la consultation ciblée, et non au grand public. La Commission devrait être transparente et communiquer ouvertement qu'elle poursuit la déréglementation de nombreuses cultures GM, même si ses plans sont impopulaires. Chaque citoyen européen serait affecté par un abaissement des normes de sécurité alimentaire et de transparence. En raison de cette omission, cela n'a pas de sens d'analyser les réponses des participants à la consultation publique, qui s'est terminée le 22 juillet, ni de les utiliser pour l'évaluation d'impact, car les participants et le public n'avaient pas connaissance des scénarios. Les scénarios doivent être rendus publics et la

consultation publique doit être répétée.

- La coexistence n'a pas été correctement abordée : L'enquête ciblée énumère des "indicateurs d'impact sur la coexistence" et demande dans quelle mesure ils changeront de 25 % ou plus de 25 % dans le cadre de différents scénarios de déréglementation. Cependant, il est probable qu'il y ait une diminution ou une augmentation de 50 % ou 100 % de l'indicateur respectif si les éleveurs, les agriculteurs, les transformateurs d'aliments pour animaux et de denrées alimentaires, les négociants et les détaillants perdent leur droit de connaître la présence de NTG dans leurs chaînes de valeur. Cela entraînerait des revers financiers massifs, voire la perte totale d'une entreprise. D'une manière générale, l'enquête ciblée n'aborde pas sérieusement le thème de la coexistence. Pour protéger les systèmes de production conventionnels et biologiques contre la contamination par les OGM (surtout si l'on tient compte de l'intention de l'UE de stimuler le secteur biologique), il faut des règles juridiquement contraignantes qui englobent l'ensemble de la chaîne alimentaire (y compris l'élevage) et qui attribuent des responsabilités juridiques claires, notamment en matière d'indemnisation, en cas de contamination et de nécessité de prendre des mesures anticontamination (principe du "pollueur-payeur"). Ce n'est pas le cas actuellement. La Commission doit résoudre ce problème avant de discuter de la déréglementation des NTG.
- La Commission et la consultation n'ont pas reconnu que toute évaluation de la durabilité des nouveaux OGM doit être transparente et réalisée séparément de l'évaluation des risques : Nous nous opposons à l'introduction d'une évaluation de la durabilité dans la réglementation des techniques génomiques. Il s'agit de deux domaines de réglementation complètement différents qui doivent être examinés et évalués séparément. L'évaluation des risques doit être effectuée en premier lieu ; l'analyse de durabilité ne peut être qu'une deuxième étape si les nouveaux OGM ont été préalablement classés comme sûrs pour les humains, les animaux et l'environnement. Une analyse de durabilité des nouvelles plantes OGM selon des critères scientifiques, bien définis, vérifiables et contraignants doit inclure une "preuve d'allégation" concernant les impacts économiques, sociaux et environnementaux, combinée à une "preuve de bénéfice". En mélangeant l'évaluation des risques et la durabilité, on risque d'opposer les aspects de sécurité aux revendications de durabilité. Dans le pire des cas, les fabricants de nouveaux OGM pourraient fortement exagérer la contribution potentielle de leur produit à la durabilité afin de réduire les exigences en matière d'évaluation des risques ; ou bien une évaluation positive de la durabilité serait plus lourdement pondérée qu'une évaluation négative des risques. En outre, l'évaluation d'une seule caractéristique prévue d'une plante n'est pas adéquate pour évaluer la durabilité ; toute évaluation de durabilité doit prendre en compte l'ensemble du système agricole et/ou de production. En ce qui concerne les aspects juridiques, nous pensons que le cadre juridique de l'UE pour les systèmes alimentaires durables doit d'abord être établi. Celui-ci doit ensuite se répercuter dans les propositions législatives individuelles, mais doit également être cohérent et évaluer toutes les dimensions de la durabilité sur la base de preuves solides. Par exemple, le système de culture (monocultures, dépendantes des intrants chimiques) et le modèle commercial (contrôlé par les

brevets) des OGM actuels et nouveaux sont à l'opposé d'un système alimentaire durable. Ces aspects doivent être pris en compte.

¹ Voir https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13119-Legislation-for-plants-produced-by-certain-new-genomic-techniques_en

² Voir <https://www.global2000.at/presse/global-2000-deckt-auf-nachhaltigkeits-etikett-statt-gentechnik-kennzeichnung>;
<https://www.eurovia.org/wp-content/uploads/2022/06/Open-Letter-ECVC-refuses-to-respond-to-NTG-consultation-EN.pdf>

³ Voir <https://gmwatch.org/files/Response-to-EU-Commission-on-gene-editing-deregulation-plans.pdf>

⁴ Voir <https://corporateeurope.org/en/food-and-agriculture/2016/02/biotech-lobby-push-new-gmos-escape-regulation> ; <https://corporateeurope.org/en/2021/03/derailing-eu-rules-new-gmos>